

CONDITIONS D'ACHAT

Exécution de nos commandes

Nous refusons toute livraison dont l'exécution ne correspond pas aux spécifications de notre commande, quant aux quantités, à la qualité, aux prix, à la livraison et au service après-vente.

Emballages

L'emballage doit être solide: il ne peut pas être endommagé lors de la livraison. L'emballage doit porter notre adresse.

Expéditions

Toute livraison doit nous être annoncée préalablement par un avis d'expédition reprenant le détail de notre commande.

Sauf stipulation contraire dans notre commande, la livraison se fera toujours franco à nos magasins.

Facturation

Les factures seront établies en 2 exemplaires pour les marchandises achetées en Belgique et en 4 exemplaires pour les marchandises importées. Factures concernant des marchandises importées de pays non-CE doivent nous parvenir 4 jours ouvrables avant l'arrivée des marchandises et doivent mentionner les informations nécessaires aux formalités de dédouanement.

Conditions de paiement

Les factures du vendeur sont payables 60 jours fin du mois de livraison, sous réserve de conditions spécifiques explicitement stipulées par nous.

Prix

Le prix indiqué par le vendeur ne peut pas être changé. Il comprend tous les frais, frais d'administration, d'emballage, d'installation et de branchement, taxes et frais d'accessoires nécessaires.

Date de livraison

La date ultime de livraison est d'application stricte. Si le vendeur ne livre pas les marchandises au plus tard à cette date ultime de livraison, l'acheteur aura le choix d'exiger par lettre recommandée ou bien l'exécution du contrat ou bien de déclarer ce contrat résolu de plein droit. Dans les deux cas, l'acheteur aura aussi le droit à l'indemnisation des dommages qu'il a soufferts. Au cas où il procède à une résolution du contrat il a aussi droit au remboursement de tous les montants déjà payés ou à la restitution de tous les marchandises déjà livrées. A partir de ce moment il aura le droit de s'approvisionner ailleurs. L'acheteur ne peut pas être obligé d'accepter une livraison partielle.

Qualité et défauts

Le vendeur garantit que les marchandises sont prêtes à l'usage et sont sans vices apparents ou cachés. Il déclare que la marchandise correspond aux stipulations de ce contrat, aux exigences normales d'utilité, de fiabilité et de longévité, aux normes de sécurité existantes et aux annonces publicitaires du vendeur, de l'importateur ou du fabricant. La signature d'un bon de livraison ou d'un document équivalent n'implique en aucun cas l'acceptation d'un défaut quelconque et est toujours sous réserve d'un contrôle de qualité et de quantité.

Accident ou force majeure

Tant que la marchandise n'est pas livrée, tout risque de perte ou d'endommagement est à la charge du vendeur. Le vendeur doit prévenir l'acheteur endéans les 2 jours après qu'un accident ou un cas de force majeure se soient produits, qui rendent impossible la livraison ou la livraison à temps.

Dans ce cas l'acheteur aura le choix de considérer le contrat comme résolu et de demander le remboursement de tous les montants déjà payés ou, pour autant que possible, de consentir à un délai de livraison.

Tribunal et droit compétents

En cas de litige, les Tribunaux d'Anvers seront les seuls compétents, sauf si la loi le prescrit impérativement de façon différente. Les achats à l'étranger sont soumis au Droit Belge.

Le vendeur déclare avoir pris connaissance de ces conditions d'achat générales de l'acheteur et d'y consentir.

Les marchandises doivent correspondre à la Directive 2002/95/EC du Parlement Européen et du Conseil du 27/01/03 sur la restriction de l'utilisation de certaines matières dangereuses dans des équipements électriques et électroniques